ASSOCIATION DES MARCHES DU FINISTERE - SUBVENTION ANNUELLE

Vu la délibération en date du 18 février 1994, majorant les tarifs des droits de place de 10 %, afin de les reverser sous forme de subvention à l'association des commerçants non sédentaires du Finistère pour la promotion des marchés,

Considérant que, pour l'année 2014, les droits de place se sont élevés à 17 540.45 €,

Considérant la proposition de versement d'une subvention d'un montant de 1 754.04 € à l'association de promotion des marchés du Finistère au titre de l'année 2015,

Considérant l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 23 avril 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR 23 voix pour des groupes «Landivisiau avec vous et pour vous » et «Ensemble et autrement pour Landivisiau » et 6 voix contre du groupe « Union citoyenne pour Landivisiau »,

AUTORISE Madame le Maire à verser une subvention d'un montant de 1 754.04 € à l'association de promotion des marchés du Finistère au titre de l'année 2015.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	23
CONTRE	6

Fait à Landivisiau, le 30 avril 2015

Le Maire,

Laurence CLAISSE.